



Pierre de Giac

Ascendant ☉
Allié ○

Chancelier¹ de France en 1383



Chevalier, seigneur de Giac, de Soupy, de Josserand, de Saint-Germain du Bois-Rémy, de Châteaugay et autres lieux, premier chambellan du roi Charles VI, chancelier du duc de Berry puis chancelier de France (le 10 juillet 1383), fut conseiller et maître des requêtes du duc de Berry en 1358 lorsqu'il n'était encore que comte de Poitiers, et ce prince le fit depuis son chancelier en 1379. Il le suivit au voyage qu'il fit à Paris en 1380 et fut par lui retenu avec 30 hommes d'armes au mois de juin 1381, lesquels il emmena l'année suivante de Riom à Saint Pourcain, de là au port de la Corde-sur-Allier, à Carcassonne et en plusieurs lieux du pays d'Auvergne, pour la sûreté de sa personne et des affaires de ce prince, qui le retint en son grand conseil par lettres du 3 octobre 1382.

L'année suivante, au mois de mai 1383, le roi lui fit don, en reconnaissance de ses services et en récompense des dommages qu'il avait soufferts pendant les guerres, tant au comté de la Marche, où sa terre avait été toute gâtée et détruite par les ennemis, que pour ce que feu son père avait été ci-devant pris des ennemis et son frère aîné était mort en guerre, de tous les biens qui avaient appartenus à Perrot de Bré, chevalier, assis au pays du Limousin, confisqués pour crime de lèse-majesté, ce qui fut confirmé au mois de décembre suivant, après que ce chevalier eut été exécuté.

¹ Le chancelier est le chef de la justice et c'est dans ses mains que le roi la dépose toute entière pour la rendre à ses sujets avec la même puissance et autorité qu'il serait en personne. A cette fin il est dépositaire des sceaux de France dont il use pour la distribution de la justice, dons, grâces et offices. Il préside aux conseils du roi, expose ses volontés lorsqu'il va au Parlement tenir son lit de justice et est assis devant sa majesté à main gauche. Sous la première race de nos rois, les chanceliers ont presque tous été d'Eglise. Sous la troisième race de nos rois (les capétiens), la charge de chancelier a augmenté beaucoup son lustre et sa splendeur. Quelquefois la chancellerie étant vacante, et même le chancelier vivant, nos rois ont donné leurs sceaux à d'autres, qui pour cela ont été nommés *Gardes des Sceaux*.

Le roi le fit le 19 juillet de la même année Chancelier de France, à deux mille cinq cents livres de pension extraordinaire, et lui donna encore, et au duc de Bourbon et à un autre chevalier, le 19 juillet tout le droit qu'il pouvait avoir ès biens d'un nommé Baude d'Oire, bâtard du pays d'Agenois, sous la valeur de vingt mille livres, pour être partagé entre eux également. Il fit adjuger l'hôtel de la Grange aux Merciers, assise sur la rivière de Seine, entre la porte Saint Antoine jusqu'à celle, où l'on allait de à l'église Saint-Paul, hors les maisons et jardins qui avaient appartenu à Hugues Aubriot.

Au mois de mai 1384, le roi lui donna la maison et l'hôtel qui avaient appartenu à Hugues Aubriot, et qu'il avait acquis de Guy de la Tremoille, seigneur de Sully ; et ce prince, en considération des plaisirs qu'il avait pris dans cette maison, il lui accorda le gros du bout d'un fuseau de l'eau des fontaines de la ville de Paris.

Le duc de Bourbon lui donna le 6 janvier 1384 toutes les aides qui avaient cours en ces terres mouvantes de lui. Le duc de Berry le fit payer d'une somme de cinq cents livres pour un voyage qu'il avait fait pour lui en Berry.

Il assista au jugement rendu le 15 octobre 1386 sur le refus de la vérification d'un don des restes de Languedoc fait au même duc ; souscrivit le 4 novembre suivant certaines lettres de ce prince, touchant la disposition de ses terres, s'il venait à mourir sans enfants ; fut présent le 6 octobre 1387 à l'acquisition que ce même prince fit du château d'Usson au diocèse de Clermont, de Jean comte de Bourgogne et d'Auvergne, pour la somme de 50 mille francs, outre la baronnie de Lunel et le château de Gailhargues. Au mois de juillet 1383 le roi lui octroya trois foires par an et un marché par semaine pour sa terre de Saint-Germain du Bois-Rémy ; et après qu'il se fut démis de son office de chancelier, il le retint de son grand conseil à 2500 livres de gages à prendre sur l'émolument du sceau sa vie durant, par lettres du 1er février 1388 et par mandement du 8 janvier 1392 il lui fit payer une somme de 4000 livres pour les bons services qu'il en avait reçus, tant en son office de chancelier qu'en plusieurs voyages qu'il avait faits.

Il fut aussi fort considéré du duc de Bourgogne et l'un des seigneurs qui l'accompagnèrent au voyage qu'il fit en Bretagne en 1395. Il obtint au mois de janvier 1397 un amortissement de 120 livres de rente, pour un nombre d'ecclésiastiques qu'il désirait fonder en sa terre de Châteaugay en Auvergne ; céda au duc de Berry en juillet 1398 l'hôtel de la Grange aux merciers ; fit son testament le 25 février de la même année et nomma pour exécuteur le duc de Berry, Hugues de Magnac, évêque de Saint-Flour, Marguerite sa femme, Etienne d'Avantois son neveu, chevalier, Jean André conseiller au Parlement de Paris et Clément de Reillac, avocat et conseiller du roi au même parlement.

Il ne mourut qu'en 1407, après avoir fait un codicille le 23 août de la même année, et est enterré dans une chapelle qu'il avait fait bâtir en l'église des cordeliers à Riom, sous un tombeau élevé de son vivant, où il avait fait mettre ses père et mère. Sa veuve et ses héritiers rendirent au roi le 10 avril 1415, ce qu'il avait reçu de trop d'un voyage qu'il avait fait en Picardie pour le traité de paix entre la France et l'Angleterre.

Source PR Anselme VI p 344

Il avait épousé Marguerite de Campandu dont il eut plusieurs enfants dont Catherine, dont nous descendons



L'histoire de Châteaugay, construite à partir de 1380 par Pierre de Giac, chancelier de France, est tragique. C'est dans le donjon du château que le petit-fils du chancelier empoisonna sa femme, Jeanne de Naillac, qui avait régné sur le cœur du Duc de Bourgogne, Jean sans Peur, avant de devenir la complice de ses assassins. Ce Pierre (II) de Giac lui-même, devenu ministre de Charles IX, fut arrêté par la Trémoille, soumis à la torture, cousu dans un sac et noyé. Plus tard la petite Madeleine de Châteaugay brûla d'amour pour Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, et resta fidèle à ce conspirateur, embastillé durant de longues années. Abandonnée par lui, elle périt sous le poignard de ses vassaux, pendant une chasse à courre.

Père Catherine, mère de Charles de Poitiers, père d'Aymar, père de Jean, père de Diane, mère de Françoise de Brézé, mère de Diane de la Marck, mère de Charles Henri de Clermont, père d'Isabelle, mère de Françoise de Beauvau, mère de Jean-Armand de Voyer de Paulmy, père de Céleste, mère de Françoise de la Rivière, mère d'Esther Rivié de Ricquebourg, mère de Monique de Gouy d'Artsy, mère d'Arsène O'Mahony, père de Maurice, père d'Yvonne, mère de Monique Bougrain